



DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE / PERISCOLAIRE

ANNEE 2021-2022

Le dossier d'inscription doit être remis, dûment complété et accompagné des justificatifs demandés à :

Mairie de Bailly – Service Education – Enfance

1 rue des Chênes 78870 Bailly

Renseignements au 01 30 80 55 20 ou sur le site de la mairie : www.mairie-bailly.fr

Les familles n'ayant pas la possibilité de se déplacer à la mairie peuvent adresser le dossier par courrier ou par courriel à : portail.famille@mairie-bailly.fr

Procédure d'inscription scolaire et périscolaire

Étape 1 : l'inscription administrative (scolaire) à la mairie

(À remplir pour une 1^{ère} inscription scolaire ou un changement d'école)

Période d'inscription du 18 janvier 2021 au 31 mars 2021

- Fournir les pièces justificatives et le dossier d'inscription avec la fiche sanitaire
- Merci de prendre connaissance du règlement intérieur (téléchargeable sur le site de la commune)
- **Si vous êtes séparés ou divorcés** : copie du jugement de divorce ou de séparation fixant les modalités de garde de l'enfant ou à défaut l'attestation de résidence et de mode de garde.

Un accusé de réception vous sera envoyé par mail à réception et validation des documents

Étape 2 : l'admission à l'école : Vos rendez-vous avec l'école

- Munissez-vous de l'accusé de réception d'inscription scolaire délivré par la mairie.
- Le certificat de radiation de l'école (publique ou privée) antérieurement fréquentée, le cas échéant.
- En fonction de la situation sanitaire nous vous informerons du maintien ou non de la réunion de rentrée. Vous trouverez sur notre site une présentation des écoles dans la rubrique « les établissements scolaires ».

Étape 3 : Inscriptions aux activités périscolaires (accueils matin/soir, mercredi, vacances et restauration)

Période d'inscription du 1^{er} mars 2021 au 4 juin 2021

- Lors de votre première inscription, vous seront remis votre identifiant et votre code d'accès au portail famille afin de gérer vos inscriptions aux différentes prestations périscolaires.
- Les activités de l'année scolaire 2021-2022 seront accessibles sur le portail famille durant les vacances d'été 2021. Afin d'y accéder, pensez à changer l'année de référence en haut à gauche.
- **L'ensemble des familles, même celles dont les enfants étaient déjà inscrits sur des activités périscolaires sur l'année 2020-2021, devront remplir la fiche sanitaire et la fiche d'inscription périscolaire.**
- Une vidéo est disponible sur notre site expliquant aux familles l'organisation des différents temps périscolaires dans la rubrique « enfance » puis « périscolaire ».

Informations pratiques

- Horaires des écoles actuelles : lundi, mardi, jeudi et vendredi de **08h45-11h45 à 13h30-16h30** pour la maternelle et pour l'élémentaire de **08h30-11h30 à 13h15-16h15**
- L'inscription scolaire en mairie est obligatoire avant la rentrée à l'école maternelle ou pour chaque nouvel arrivant dans la commune. (*Les enfants nés après 2018 ne sont pas acceptés*)
- **L'inscription scolaire de votre enfant à l'école n'a pas à être renouvelée tous les ans, à l'exception du passage en CP.** Elle est reconduite de manière automatique à chaque rentrée scolaire.
- **Nous ne proposons pas d'accueil du soir en élémentaire sur la première heure. L'école vous propose un service d'étude** (inscription et paiement à faire auprès de l'école à la rentrée)



DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE / PERISCOLAIRE

ANNEE 2021-2022

Liste des pièces justificatives à fournir obligatoirement

Pour l'ensemble des familles



- Dossier et fiche sanitaire de liaison (à renouveler chaque année)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois de la résidence principale sur Bailly, pour les personnes hébergées : attestation d'hébergement à demander au service + documents indiqués sur cette attestation,
- Dernier avis d'imposition
- En cas de séparation et selon la situation : attestation de séparation et jugement de divorce ou décision du juge aux Affaires Familiales ou justificatif de domicile du 2^{ème} responsable légal,
- Attestation d'assurance valide, pourra (être fournie en début d'année scolaire),
- Les différentes autorisations, le cas échéant :
 1. Personnes majeures autorisées à récupérer l'enfant
 2. Personnes mineures autorisées à récupérer l'enfant
 3. Sortie de l'enfant sans accompagnement
 4. Arrivée de l'enfant sans accompagnement

A joindre si besoin (facultatif):

- Une attestation quotient familiale (si vous souhaitez que l'on calcule votre tranche) document datant de moins de trois mois et à renouveler chaque année.
- En cas de demande de prélèvement, merci de télécharger sur le site de la commune le mandat SEPA et de joindre un RIB.
- En cas de séparation, merci de télécharger le document « Attestation de résidence et mode de garde »
- Mon enfant bénéficiera d'un PAI à la rentrée. Merci de vous rapprocher du service Education/Enfance (vous trouverez la procédure dans notre règlement intérieur (p.14).

Pour les familles dont les enfants entrent en PS ou au CP ainsi que les nouveaux arrivants merci de joindre également les pièces suivantes :

- Livret de famille (pages des parents et des enfants) ou acte de naissance,
- Carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour des deux parents,
- Carnet de vaccinations (le nom de l'enfant doit figurer sur toutes les pages de vaccinations),
- Certificat de radiation (si changement d'école)

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) : Mr.....et Mme ,
représentant légal de l'enfant.....

Signature(s) des parents :

Fait à

Le :/...../.....